

Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale

(RLRQ, c. C-23.1, art. 40)

<b>A</b>	<b>Membre :</b>	MARIE-BELLE GENDRON
<b>B</b>	<b>Circonscription :</b>	CHÂTEAUGUAY
<b>C</b>	Nature et source des revenus et avantages totalisant 10 000 \$ et plus, reçus durant les 12 mois précédant la déclaration ou au cours des 12 prochains mois pour une prestation déjà effectuée :  <i>art. 40, 2<sup>e</sup> al. 1<sup>o</sup></i>	Outre les indemnités et allocations résultant de l'exercice de la charge de membre de l'Assemblée nationale : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revenu à titre de directrice : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Clinique dentaire Châteauguay.</li> </ul> </li> </ul>
<b>D</b>	Immeuble sur lequel la députée ou le député détient un intérêt et qui fait l'objet d'un avis d'expropriation :  <i>art. 40, 2<sup>e</sup> al. 2<sup>o</sup></i>	Ne s'applique pas.
<b>E</b>	Nature de l'activité professionnelle, commerciale ou industrielle exercée au cours des 12 mois précédant la déclaration, en indiquant pour le compte de qui :  <i>art. 40, 2<sup>e</sup> al. 3<sup>o</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directrice, clinique dentaire Châteauguay.</li> <li>▪ Professeure de cours d'exercices en groupe, à son propre compte.</li> </ul>
<b>F</b>	Objet et nature de l'avantage reçu ou à recevoir au cours des 12 mois précédant la déclaration ou des 12 mois suivants, dans le cadre d'un marché conclu avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public :  <i>art. 40, 2<sup>e</sup> al. 4<sup>o</sup></i>	Ne s'applique pas.

<p><b>G</b></p> <p>Renseignements relatifs à tout intérêt faisant l'objet d'une fiducie sans droit de regard ou d'un mandat sans droit de regard :</p> <p><i>art. 40, 2° al. 5°</i></p>	<p>Ne s'applique pas.</p>
<p><b>H</b></p> <p>Nom des entreprises, personnes morales, sociétés, associations, successions et fiducies mentionnées dans la déclaration et l'intérêt en cause :</p> <p><i>art. 40, 2° al. 6°</i></p>	<p>Outre les renseignements auxquels réfèrent les paragraphes C et E :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon, administratrice;</li> <li>▪ Studio inspiration enr., propriétaire d'une entreprise individuelle.</li> </ul> <p><i>N. B. Les informations inscrites à cette case reflètent les intérêts de la députée ou du député au cours des 12 mois précédant son élection ou sa plus récente déclaration.</i></p>
<p><b>I</b></p> <p>Autres renseignements :</p> <p><i>art. 40, 2° al. 7°</i></p>	<p>Aucun autre renseignement.</p>